

Compétence 5

Évaluer les apprentissages

Développer, choisir et utiliser différentes modalités afin d'évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences chez les élèves.

VISÉE

L'évaluation possède deux principales fonctions, soit l'aide à l'apprentissage et la reconnaissance des compétences (ministère de l'Éducation, 2003). Ces deux fonctions sont complémentaires et visent chacune à soutenir l'apprentissage.

Dans la pratique, l'évaluation comme aide à l'apprentissage favorise sa régulation ainsi que la mise en place de moyens différenciés pour répondre aux divers besoins des élèves. L'évaluation qui a pour fonction la reconnaissance des compétences vise, quant à elle, à vérifier si le niveau attendu de développement des compétences est atteint. De plus, cette reconnaissance est à la base des décisions liées à la sanction des études, une responsabilité partagée par l'enseignante ou l'enseignant et les autorités responsables de la diplomation.

DESCRIPTION

L'évaluation des apprentissages repose sur le jugement professionnel de l'enseignante ou de l'enseignant, qui, grâce à une prise d'informations variées, suffisantes et pertinentes, sera en mesure d'analyser et d'interpréter les données recueillies afin de juger des apprentissages faits par l'élève. Menée de façon formelle et informelle selon les modalités particulières de chaque discipline, elle doit être en phase avec les finalités pédagogiques des politiques relatives à l'évaluation des apprentissages.

DESCRIPTION (SUITE)

L'enseignante ou l'enseignant évalue en continu les apprentissages de ses élèves au moyen d'instruments ou de modalités lui permettant de recueillir des informations significatives faisant souvent appel à leur autonomie et à leur responsabilité. En outre, l'enseignante ou l'enseignant doit savoir appréhender la dimension affective de l'évaluation, notamment quant à son effet sur la motivation et l'engagement des élèves dans leurs apprentissages, ainsi que de la communication des résultats aux élèves et à leurs parents.

Pour toutes ces raisons, l'évaluation des apprentissages ne s'improvise pas; elle s'apprend et se parfait avec la pratique et la formation continue. Sa planification doit être intégrée aux situations d'enseignement et d'apprentissage pour assurer une cohérence entre ce que l'enseignante ou l'enseignant prévoit évaluer et ce que l'élève doit apprendre.

DIMENSIONS

- Concevoir ou choisir des instruments ou des modalités d'évaluation qui s'appuient sur les programmes d'études et permettent de vérifier les apprentissages effectués par les élèves.
- Utiliser des modalités d'évaluation appropriées pour l'objet évalué.
- Concevoir ou choisir des outils d'évaluation qui sont signifiants pour les élèves.
- Repérer les forces ainsi que les défis des élèves et prévoir des interventions appropriées qui favoriseront leurs apprentissages.
- Utiliser l'information récoltée par l'entremise des différentes modalités d'évaluation pour avoir une vue d'ensemble de son groupe-classe et planifier son enseignement en conséquence.
- Donner des rétroactions fréquentes et constructives à l'élève pour lui permettre de se situer dans ses apprentissages et soutenir sa progression.
- Prévoir des modalités d'évaluation variées pour offrir à tous les élèves l'occasion de démontrer les apprentissages effectués.
- Connaître et respecter les balises ministérielles en matière d'évaluation des élèves.
- Connaître et respecter les attentes des organismes scolaires relativement au partage et aux responsabilités en matière d'évaluation et de communication des résultats de celle-ci.